

## Politique sur les voyages de Grands Défis Canada

### 1. OBJET

L'objet de cette politique sur les voyages est d'articuler les principes et les approches qui encadrent les voyages et le remboursement des frais de voyage engagés à l'appui de la réalisation de la mission et de la vision de Grands Défis Canada, et en lien avec les fonds de voyage fournis par Grands Défis Canada (« GDC ») pour les affaires liées aux programmes.

### 2. PORTÉE

Cette politique sur les voyages s'applique à toute personne qui utilise les fonds de GDC pour des dépenses liées à un voyage. Cela comprend : le conseil d'administration de GDC, les membres des comités consultatifs du conseil (comité de vérification, des finances et des risques, comité de gouvernance et des ressources humaines, et comité des investissements), les membres du conseil de l'Initiative d'innovation autochtone et du Conseil consultatif du programme, et tout autre groupe ou personne participant à la gouvernance et à la mise en œuvre des programmes de GDC, y compris les employés, les innovateurs, les consultants et les entrepreneurs.

### 3. PRINCIPES

Les principes qui guident cette politique sont d'assurer la sécurité de tous les voyageurs et l'optimisation des ressources pour tous les voyages de GDC.

#### Engagement de Grands Défis Canada

En mettant en œuvre la présente Politique, Grands Défis Canada s'engage à :

1. Veiller à ce que toute personne qui voyage pour le compte de GDC puisse le faire d'une manière sûre, sécuritaire et confortable, à un bon ratio coût-efficacité et en temps opportun.
2. Fournir des directives claires, transparentes et équitables sur le choix, le paiement et le remboursement des frais de voyage.
3. Assurer un remboursement rapide des notes de frais de voyage aux personnes qui présentent des formulaires de remboursement et des documents justificatifs appropriés.
4. S'assurer que les informations et/ou le soutien appropriés en matière de sécurité des voyages sont disponibles, le cas échéant.
5. Offrir un soutien en temps opportun pour répondre à toute question ou préoccupation qui pourrait survenir au sujet de la mise en œuvre de cette politique ou du Guide de voyage.

#### Engagement des voyageurs

Lorsqu'ils entreprennent un voyage d'affaires pour Grands Défis Canada, les voyageurs s'engagent à :

1. Réserver un voyage raisonnable offrant un bon ratio coût-efficacité, en suivant les lignes directrices énoncées dans le **Guide de voyage de l'organisme** ou, pour les innovateurs, dans le **Guide de voyage de l'innovateur**, lorsqu'ils utilisent les fonds de Grands Défis Canada :

- a. Le **Guide de voyage de l'organisme** fournit des conseils et des procédures détaillées concernant les voyages d'affaires et le remboursement des frais de voyage et des dépenses connexes. Ces dépenses comprennent : l'hébergement, le transport, les repas et les divertissements, la sécurité, la vaccination, etc. Le Guide est destiné à aider les voyageurs suivants : Les employés, les consultants et les entrepreneurs de GDC, le conseil d'administration, les membres du comité des investissements, les membres du Conseil de l'initiative d'innovation autochtone et du Conseil consultatif du programme, ainsi que toute autre personne et tout autre groupe participant à la gouvernance et à la mise en œuvre des programmes de GDC qui voyagent par affaire pour Grands Défis Canada mais qui ne sont pas des innovateurs.
  - b. Le **Guide de voyage de l'innovateur** fournit des conseils détaillés sur les voyages des innovateurs liés aux activités des projets de Grands Défis Canada, ainsi que des procédures permettant aux innovateurs de s'assurer que leurs frais de voyage sont conformes à la présente politique.
2. Conserver les pièces justificatives nécessaires à l'appui des demandes de remboursement de frais de déplacement, comme le précisent les guides pertinents.
  3. Prendre toutes les précautions raisonnables pour assurer la sécurité des voyageurs.
  4. Demander des éclaircissements sur toute question ou préoccupation concernant la Politique sur les voyages ou les guides avant de réserver et/ou de commencer le voyage.

#### 4. DANS LA PRATIQUE

##### **Grands Défis Canada**

La présente politique relève de la responsabilité du comité de vérification, des finances et des risques de Grands Défis Canada.

La direction de Grands Défis Canada assurera la conformité à la présente politique en confiant la responsabilité de l'application de la politique à son plus haut professionnel des finances, sous la supervision d'une des co-PDG.

La direction signalera au comité, sur une base trimestrielle, les déviations par rapport aux principes de la présente politique. Si vous avez des questions ou des préoccupations concernant cette politique ou son application, veuillez contacter l'équipe des finances à [finance@grandchallenges.ca](mailto:finance@grandchallenges.ca).

##### **Innovateurs**

La présente politique s'applique conjointement avec toute autre modalité ou exigence spécifique incluse dans l'accord de financement conclu avec les innovateurs. La Politique sur les voyages de GDC et le Guide de voyage de l'innovateur remis aux innovateurs ont préséance sur tout autre document utilisé par les innovateurs en matière de voyage. Veuillez consulter le Guide de voyage de l'innovateur pour obtenir des renseignements supplémentaires.

##### **Réduire l'empreinte carbone de GDC**

Lorsque cela est approprié et économique, les voyageurs doivent s'efforcer de réduire au minimum l'empreinte carbone de leur voyage. (Veuillez consulter les guides pour obtenir des conseils et des recommandations à cet égard).